

## Les coûts de production en élevage ovins laitiers des Pyrénées-Atlantiques [Campagne 2022]

Echantillon 79 élevages livreurs en races locales

### L'approche coût de production, définitions :

Le **coût de production** d'un atelier est le résultat d'une approche comptable. Il est égal à l'**ensemble des charges** qui ont été engagées au sein de l'atelier ovins lait. Il est composé de 3 grandes catégories de charges :

- **Les charges courantes** : l'ensemble des dépenses ayant donné lieu à des échanges monétaires (hors cotisations sociales) ;
- **Les amortissements** : usure et décote du matériel, des équipements et des bâtiments utilisés ;
- **Les charges supplétives** : charges calculées visant à rémunérer les capitaux propres (fonciers et financiers) et le travail des personnes travaillant sur l'exploitation (basé sur 2 SMIC brut pour couvrir la rémunération et les cotisations sociales des exploitants).

Pour être analysé, le coût de production doit être **mis en parallèle avec la somme des produits affectés à l'atelier ovins lait** : lait, agneaux, réformes, aides du 1er et 2ème pilier, produits divers.

Deux autres indicateurs sont calculés :

- **Le prix de revient du lait,**
- **La rémunération du travail permise par le produit.**

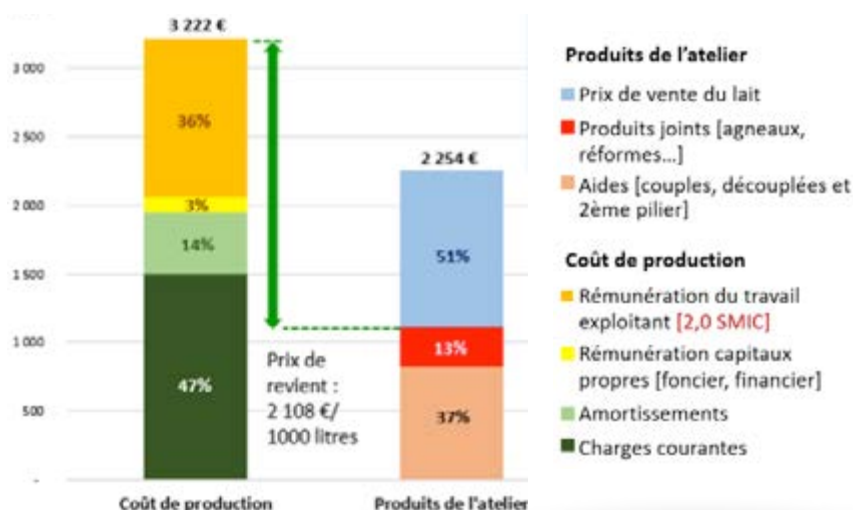
Différents indicateurs en sont tirés :

- **Le prix de revient du lait** est égal au coût de production duquel sont déduits les aides et les autres produits affectés à l'atelier (agneaux, réformes...). Cet indicateur constitue un point de comparaison avec le prix du lait perçu par l'éleveur.

### Etude 2022 des coûts de production de l'atelier ovins lait :

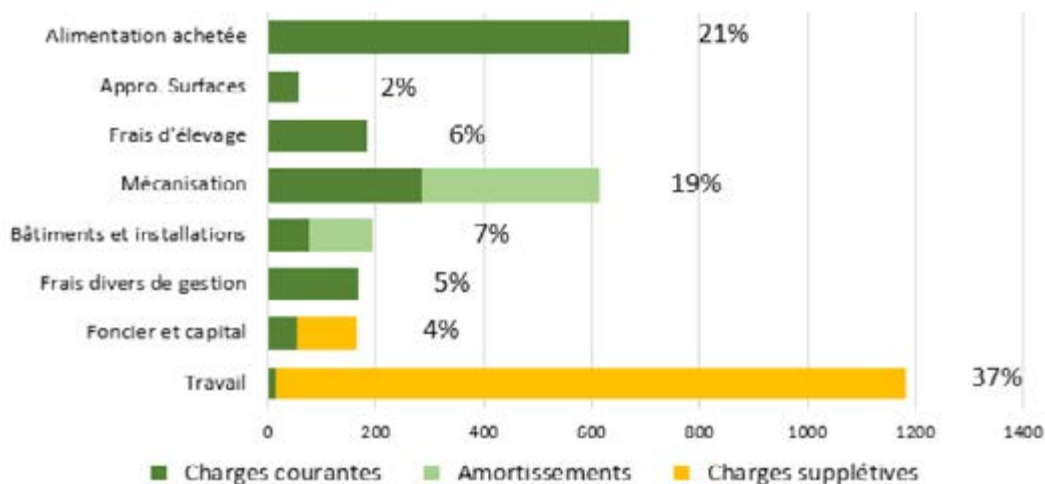
**Coût de production et prix  
de revient (moyenne de 79  
éleveurs livreurs en races  
locales)**

Source : Observatoire économique  
filière ovine laitière des Pyrénées-  
Atlantiques, campagne 2022



## Les composantes du coût de production

Les postes de charges et leur part dans le coût de production pour l'ensemble des 79 élevages livreurs en race locale



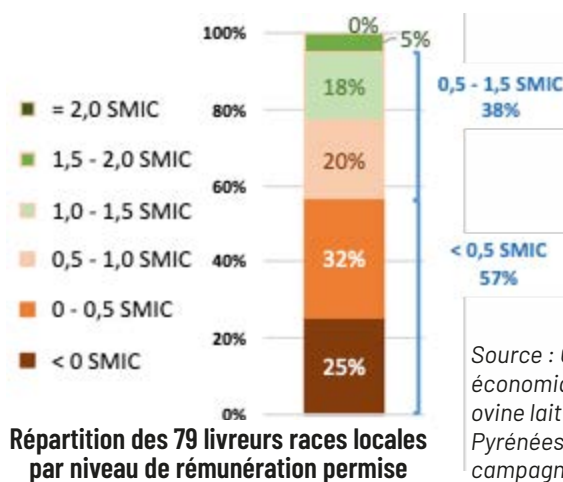
Source : Observatoire économique filière ovine laitière des Pyrénées-Atlantiques, campagne 2022

**La rémunération du travail permise par le produit** est égale au montant total des produits duquel sont déduites les charges courantes, les amortissements et la rémunération des capitaux propres. Exprimée en euros par 1000 litres de lait ou en nombre de SMIC par UMO exploitant, elle représente la part des produits de l'atelier qui reste pour rémunérer le travail des éleveurs et leurs cotisations sociales une fois que toutes les autres charges ont été couvertes.

## Principaux résultats et répartition des éleveurs par niveau de rémunération

Les résultats sont exprimés en €/1000 L, sauf la rémunération permise (en nbre de SMIC/UMO).

Ensemble des 79 livreurs en races locales	
Coût de production total	3 222 €
Dont travail (base 2 SMIC : rémunération + cotis. sociales)	1 181 €
Dont mécanisation	614 €
Dont alimentation achetée	668 €
Produits affectés à l'atelier (avec aides)	2 254 €
Prix de revient base 2 SMIC	2 108 €
Rémunération permise en nombre de SMIC/UMO exploitant	0,4



Source : Observatoire économique filière ovine laitière des Pyrénées-Atlantiques, campagne 2022

Au-delà de ces résultats moyens, on constate des écarts importants entre les élevages au sein de chaque système de production.

L'amélioration de la rémunération du travail passe essentiellement par :

- la recherche d'un équilibre entre la productivité et la maîtrise des charges alimentaires du troupeau,
- la maîtrise des charges de mécanisation.

Dans un contexte d'augmentation régulière du coût des matières premières, chacun doit être vigilant sur le montant des charges, notamment les achats d'aliments, et des investissements.

Association Interprofessionnelle du Lait et Produits Laitiers de Brebis des Pyrénées-Atlantiques  
Avec la participation technique de l'ADER, l'AFOG,  
la Chambre Départementale d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, l'Institut de l'Élevage.  
Action financée par les collègues de l'Interprofession Lait de Brebis.

